

Le lac du Fangeas

CC du Pays des Ecrins - Freissinières



Lac du Fangeas (Thibaut Blais - OT Pays des Ecrins)



Une randonnée fraîche et bucolique vers le lac du Fangeas, perle bleue dans un écrin de verdure.

« En allant vers la passerelle qui franchit le torrent en amont du lac, lors d'une belle journée estivale, deux canards en vol nous sont passés au ras des oreilles. Ce couple de colvert s'est posé sur le lac Fangeas. Peu affolé par les promeneurs, il était occupé à fouiller la vase, le croupion en l'air. »

Blandine Delenatte et Jean-Philippe Telmon, gardes-moniteurs

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 3 h

Longueur : 6.5 km

Dénivelé positif : 553 m

Difficulté : Moyen

Type : Aller-retour

Thèmes : Eau, Flore et forêt, Patrimoine et histoire

Itinéraire

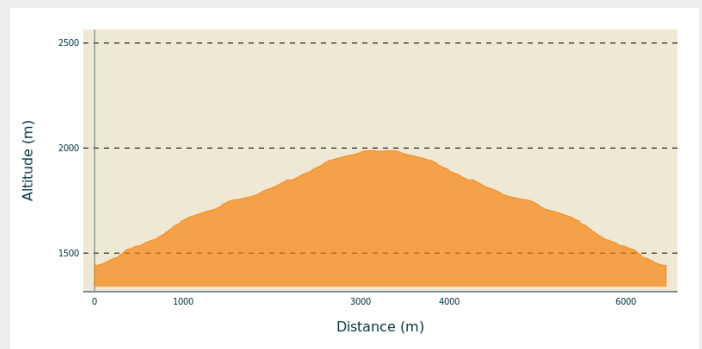
Départ : Parking des cascades,
Freissinières

Arrivée : Parking des Cascades,
Freissinières

Balisage : — PR

Communes : 1. Freissinières

Profil altimétrique



Altitude min 1440 m Altitude max 1988 m

Du parking, prendre le sentier de gauche où se trouve la porte d'entrée du Parc national, ensemble de trois panneaux explicatifs (laisser sur la droite la passerelle qui mène au sentier d'hiver). Passer le pont au-dessus du torrent des Oules et continuer le sentier en lacets qui longe une grande cascade puis traverse une zone d'éboulis. Ce sentier "d'été" est situé sur une zone d'avalanche et n'est pas emprunté en hiver. Il est large et taillé en douceur, permettant aux habitants de Dormillouse de se ravitailler à l'aide de brouettes à chenilles.

1. Au croisement suivant, prendre le sentier à gauche « lac du Fangeas, col des Terres Blanches » et continuer le chemin unique qui longe le torrent des Oules et mène au lac du Fangeas.
2. La descente se fait par le même chemin.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques



En coeur de parc

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une **réglementation** qu'il est nécessaire de connaître pour préparer son séjour.



i Les chiens de protection des troupeaux

En alpage, les chiens de protection sont là pour protéger les troupeaux des prédateurs (loups, etc.).

Lorsque je randonne, j'adapte mon comportement en contournant le troupeau et en marquant une pause pour que le chien m'identifie.

En savoir plus sur les gestes à adopter avec le dossier [Chiens de protection : un contexte et des gestes à adopter](#).

En cas de problème, racontez votre rencontre en répondant à cette [enquête](#).



Recommandations

Camping interdit sur le parking des cascades, bivouac autorisé à plus d'une heure de marche des limites du parc.
Les feux sont également interdits dans le coeur du Parc.

Comment venir ?

Transports

Gare SNCF la plus proche : l'Argentière les Ecrins - www.voyages-sncf.com puis taxi.
(Taxi Pellegrin 06 98 88 17 78 / Taxi Billau 06 08 03 45 90)

Accès routier

De la RN 94, au nord de la Roche de Rame suivre la direction Freissinières par la D38 puis la D38B jusqu'à Freissinières. Traverser Freissinières puis suivre la D238 qui part à droite jusqu'au parking des cascades, au fond de la vallée. Terminus de la route, au fond de la vallée de Freissinières en dehors de la période de neige où la route est fermée.

Parking conseillé

Parking des Cascades, au terminus de la route, tout au fond de la vallée de Freissinières

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Aigle royal

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août

Contact : Parc National des Écrins

Julien Charron

julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification de l'Aigle royal

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec l'Aigle royal en période de nidification sont principalement le vol libre et les pratiques verticales ou en falaise, comme l'escalade ou l'alpinisme. Merci d'éviter cette zone et de privilégier un survol de la zone à une distance de survol de 300m sol soit à une altitude minimale de 2430m.

Lieux de renseignement

Maison du Parc de Vallouise

vallouise@ecrins-parcnational.fr

Tel : 04 92 23 58 08

<http://www.ecrins-parcnational.fr/>



Source

Parc national des Ecrins